



**SYNDICAT MIXTE
DU PARC REGIONAL
D'ACTIVITES ECONOMIQUES
Pierre-Paul RIQUET**



Montpellier, le 6 septembre 2018,

Monsieur le Sous-Préfet de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers
Boulevard Edouard Herriot
BP n°742
34526 BEZIERS Cedex

Objet : Projet de ZAC Pierre-Paul RIQUET

Affaire suivie par : Pour le syndicat mixte : Sophie LEMAITRE : 04.67.22.94.26
sophie.lemaitre@laregion.fr
Pour l'aménageur : Virginie PONSARD : 04.34.35.22.10 v.ponsard@lr-amenagement.fr
Nos réf. : DR/SG/BP/SL 2018 -

Monsieur le Sous-Préfet,

Suite à notre rencontre du 18 juin dernier dans le cadre du dossier de création de la ZAC Pierre-Paul RIQUET sur les communes de Colombiers et Montady, je vous informe que conformément à votre demande, le conseil syndical réuni le 19 juillet 2018 a voté une réduction du périmètre statutaire de ce Parc d'Activités.

Le Préfet de l'Hérault a intégré cette modification de périmètre par arrêté préfectoral du 31 juillet 2018.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents correspondants.

Par ailleurs, l'étude d'impact sur le trafic routier - impact qui ne devrait pas être conséquent dans la mesure où ce PRAE bénéficie d'un embranchement ferré, pourra être fournie la semaine du 15 octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma haute considération.

La Présidente du Syndicat mixte,

Dolorès ROQUE

Copie :

M. Alain CARALP, Président de la Communauté de communes La Domitienne, Maire de Colombiers et Vice-Président du Syndicat mixte